

À Monsieur L'Inspecteur d'Académie
Directeur Académique des Services de l'Éducation Nationale

Objet : Notification d'alerte sociale

Monsieur l'inspecteur d'Académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa 30 envisage de déposer une alerte sociale à compter du 22 janvier 2019 pour une période de 60 jours.

Dans le cadre de la négociation préalable prévu par la réglementation, notre organisation souhaiterait obtenir des informations sur les sujets suivants :

- ✓ Préparation de la rentrée 2019
- ✓ Quels moyens pour poursuivre le dédoublement des CE1 en REP ?

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa 30, pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même, conformément à l'article 3- II -« 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, le SE-Unsa souhaite connaître le délai dans lequel vous lui fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation ;

Je vous prie de croire, Monsieur l'inspecteur d'académie, en mon profond attachement au service public et laïque d'éducation.

Olivier DUSSERRE-TELMONT

Pour le SE-Unsa 30

